

1. OBJET

Le présent contrat a pour objet la fourniture d'une chargeuse-pelleteuse neuve 2014 ou plus récente pour la Ville de Châteauguay.

			Proposé par le soumissionnaire		
	Description technique	Conf	orme	Renseignements	
		Oui	Non	techniques	
2.	<u>VÉHICULE</u>				
	Chargeuse-pelleteuse neuve 2014 ou plus récente, 450F Caterpillar, quatre roues motrices.			ANNÉE :	
	Sera équipée d'un pouce hydraulique et d'une attache rapide mécanique à l'arrière.				
3.	TYPE DE VÉHICULE				
	Le véhicule doit permettre d'excaver de façon sécuritaire jusqu'à un minimum de 21 pieds de profondeur avec le mât télescopique.				
4.	GROUPE PROPULSEUR				
	Le véhicule doit être équipé :				
	 d'un moteur diesel Tier 4 avec un minimum de 144HP SAEJ1995 et muni d'un turbocompresseur. 				
	 d'un carter d'huile à moteur de fabrication résistante aux dommages par impact. 				
	 d'un réservoir de carburant doit avoir une capacité minimale de 165 litres. 				
	- d'un purgeur d'eau sur le système de carburant.				
	 d'un système d'échappement monté en position verticale et incurvé de façon à empêcher l'eau d'y pénétrer. 				
	 d'un filtre à l'huile plein débit à cartouche remplaçable. 				
	 d'un refroidisseur intermédiaire (intercooler) de type « Air to air ». 				
	 d'un indicateur du niveau de liquide de refroidissement; 				
	 de deux filtreurs à « fuel » munis chacun d'un séparateur d'eau. 				
	 d'un système d'aide au démarrage par bougies de préchauffage pour des démarrages efficaces par temps froid. 				
	Le véhicule doit être en mesure de recevoir des changements d'huile aux 500 heures afin de minimiser les coûts d'entretien.				





		Proposé par le soumissionnaire			
	Description technique	Conforme		Renseignements techniques	
		Oui	Non	techniques	
6.	BOÎTE DE VITESSES				
	La boîte de vitesse devra être automatique « auto shift » à cinq (5) vitesses avant et trois (3) vitesses arrière, contrôlée électroniquement et de même marque que l'équipement en question.				
	La transmission sera munie d'un interrupteur qui désengage la fonction automatique afin de permettre le contrôle de la section de vitesse manuellement.				
	Les changements de rapport s'effectuent vers le haut ou vers le bas sans arrêter la machine, levier unique.				
	Les changements de sens de marche s'effectuent sans arrêter la machine, levier unique.				
7.	<u>PNEUS</u>				
	L'équipement devra être équipé de pneus d'origine à l'avant et à l'arrière.				
	Sera aussi équipé d'une (1) roue de secours avant et d'une (1) roue de secours arrière de mêmes dimensions et du même type que sur l'équipement.				
8.	DIRECTION				
	Direction assistée hydrostatique de type Ackerman.				
9.	CABINE				
	Chauffage et dégivrage : Résistance chauffante avec air frais filtré et ventilateur à commandes automatiques, buse de dégivrage pour toutes les surfaces vitrées;				
	L'équipement sera équipé :				
	- d'un air climatisé;				
	 de deux (2) rétroviseurs extérieurs et d'un rétroviseur (1) de grande dimension à l'intérieur de la cabine; 				
	- d'un horomètre électrique;				
	- d'un plafonnier;				
	- d'un système de sécurité machine;				
	- d'essuie-glaces avant et arrière;				
	 d'une fenêtre arrière repliable et verrouillable en position ouverte; 				



	Proposé par le soumissionnaire			
Description technique		orme	Renseignements	
		Non	techniques	
 d'un siège avec suspension réglable à air et ceinture de sécurité à enrouleur. Le siège doit être monté sur un support fixe au plancher de la cabine; d'un pare-soleil; 				
- d'un volant ajustable avec klaxon.				
La cabine à faible niveau de bruit doit être testée et homologuée selon les normes ROPS (ISO 3471, SAE J1040), FOPS (ISO 3449);				
Le tableau de bord doit posséder l'instrumentation suivante :				
- température du moteur;				
- pression d'huile;				
- jauge à l'huile hydraulique;				
- charge d'alternateur;				
 tachymètre positionné pour accès visuel facile pour le conducteur (équipement d'origine); 				
La cabine sera munie :				
- d'une radio minimum AM/FM;				
 de portes de chaque côté avec verrou; 				
 d'un revêtement au plancher en caoutchouc robuste; 				
 d'un témoin lumineux et sonore pour l'huile du moteur et le liquide de refroidissement; d'un système anti-tangage. 				
La cabine sera montée sur amortisseurs pour absorber les vibrations.				
L'équipement doit permettre de passer du mode de contrôle chargeuse à pelleteuse grâce à un interrupteur situé dans la cabine;				
Les marches seront antidérapantes et « mains courantes » des deux côtes.				
10. FREINS DE SERVICE				
Les freins doivent être conformes aux normes SAE J1473.				
Les auto-régleurs seront complètement étanches et protégés;				



	Proposé par le s		soumissionnaire
Description technique		orme	Renseignements techniques
		Non	techniques
Les pédales de freins commandés au pied pourront être jumelées pour la conduite sur la route.			
Les freins de stationnement auxiliaires seront indépendants du circuit de freins de manœuvre.			
Le frein de stationnement sera serré mécaniquement au moyen d'un levier réglable situé sur la console de droite.			
11. IMMATRICULATION			
Le fournisseur devra faire l'immatriculation du véhicule et fournir une facture distincte pour l'immatriculation de l'équipement.			
Ces frais ne doivent pas être inclus dans les prix soumis au bordereau de soumission.			
12. <u>ÉQUIPEMENTS</u>			
Le véhicule doit être équipé :			
 de garde-boue avant avec marchepieds intégré; d'un gyrophare au LED; de contrôles pilotes six (6) fonctions; d'un circuit hydraulique pour marteau compacteur ou pouce hydraulique; d'un pouce hydraulique de type A5; d'un godet 2.0 verges cubes EDF; d'un « Quick » attache arrière EDF; d'un godet de 30 pouces EDF d'excavation; d'un godet de 48 pouces EDF pour fossés; d'un graisseur automatique de type Groeneveld; d'un bras télescopique (mât du « boom » arrière); Un ensemble de remplacement de tous les filtreurs (à l'huile moteur, hydraulique, à air, etc) doit être fourni à la livraison. 			
13. SYSTÈME HYDRAULIQUE			
Circuit de type « centre fermé » avec une pompe axiale à débit variable. Sans équivalent.			
14. BATTERIE Haute capacité de 880CCA.			



		Proposé par le s		soumissionnaire	
Description technique		Conforme		Renseignements techniques	
			Non	teeriniques	
15.	<u>GARANTIE</u>				
	L'équipement sera doté minimalement d'une garantie de base d'une année ou deux milles heures et d'une garantie prolongée de cinq ans ou six milles heures sur le moteur, transmission et système hydraulique.				
16.	CLEFS				
	Quatre exemplaires d'une clé exclusive pour chaque véhicule devront être fournis et doivent servir à ouvrir les portières ainsi qu'à faire démarrer le moteur.				
17.	MANUEL DE SERVICE				
	Un manuel du fabricant et les schémas électriques du véhicule doivent être fournis, sous forme de livre ou de CD-ROM pour ordinateur.				
	Un manuel des pièces doit aussi être fourni.				
18.	LIVRAISON				
	Délai de livraison maximal de quatre-vingt-dix (90) jours.				

